

Direction de la communication, du dialogue citoyen et de l'attractivité territoriale 05 59 46 60 40 communication@bayonne.fr

Le 06 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VILLE DE BAYONNE RÉCOMPENSE L'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES

27 000 bons à destination des bénévoles

La Ville de Bayonne souhaite saluer l'engagement et l'implication des bénévoles dans la vie associative de la cité. Avec son nouveau dispositif « Chéquier bénévoles », constitué de bons de découverte, gratuits ou ouvrant droit à des réductions, dans les champs culturel et sportif, la Ville de Bayonne témoigne de sa reconnaissance et souhaite valoriser le bénévolat, qui traverse une crise accentuée par l'épisode sanitaire de la Covid. Le riche tissu associatif bayonnais que la Ville soutient par une aide logistique et financière (3,3 millions d'euros de subventions) se décline notamment dans le sport, la santé, la culture, la solidarité et fait partie de l'ADN de cette ville. Pour cette première année de mise en œuvre, les bénévoles de plus de 300 associations devraient bénéficier de cette initiative de reconnaissance et d'encouragement.

Bayonne compte près de 800 associations dont 300 sont directement impliquées dans la vie et l'animation de la cité (Fêtes de Bayonne, semaine de la diversité, activités sportives, génération juniors, génération séniors, Fête d'Hiver...). La Ville accompagne ces associations tout au long de l'année au travers des aides, logistiques, financières et la mise à disposition d'outils de développement et d'accompagnement comme la Maison des associations. Aujourd'hui, et au terme de cette période difficile qui fut celle de la crise sanitaire, la Ville veut adresser un nouveau signe aux associations et tout particulièrement aux bénévoles qui donnent de leur temps, de leurs compétences et savoir-faire pour les faire vivre et garantir ainsi du lien social, de la cohésion dans la cité. Elle vient donc renforcer son soutien au travers de cette nouvelle initiative « chéquier bénévoles », portée par son adjoint en charge de la Vie associative et des pratiques émergentes, Cyrille Laiguillon. Elle vise à récompenser et valoriser l'implication des bénévoles qui œuvrent quotidiennement dans l'intérêt général en proposant « un chéquier » composé de 18 bons de découverte, gratuits ou ouvrant droit à des réductions, dans les champs culturel et sportif.

Dans chaque chéquier les dirigeants associatifs, qui auront la charge de répartir les bons, pourront proposer aux bénévoles : un bon de réduction de 30% pour supporter l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, une entrée gratuite pour The Roof – la maison de l'escalade, 2 invitations pour le championnat de l'Aviron Bayonnais football Club, une entrée au Centre aquatique des Hauts de Bayonne (valable pour 6 personnes), des entrées aux Cinéma l'Atalante ou Méga CGR de Bayonne, des réductions pour les spectacles et concerts bayonnais, des visites guidées ou patrimoniales, des entrées aux Musées, des cartes prépayées de stationnement....

1500 chéquiers ont été édités et diffusés auprès des dirigeants d'associations dès le mois de décembre 2022. La diffusion des bons reste à l'appréciation de chaque dirigeant associatif. Une évaluation de ce dispositif sera opérée en fin d'année.











La Ville de Bayonne aux côtés des associations

La Ville de Bayonne développe depuis plusieurs années une véritable politique en direction des associations, organisée autour de **quatre axes** :

1 - l'aide et l'accompagnement au bon fonctionnement des associations

<u>Un appui à la gestion administrative, financière, opérationnelle</u>: la Ville de Bayonne utilise le Centre de Ressources et d'Appui à la Vie Associative (Crava) pour développer des modules de formations et de sensibilisation au profit des associations bayonnaises et les aider à faire face à diverses contraintes indissociables de la structuration d'un collectif en association.

<u>L'accompagnement des démarches de mutualisation de moyens</u>: la Ville propose le service en ligne « Inter assos » pour la mise en commun de matériels et de lieux. Un annuaire des associations en ligne pour une meilleure visibilité.

2 - la mise à disposition d'outils de développement de la vie associative

<u>La Maison des Associations</u> est plus qu'un espace d'accueil. C'est aussi un espace de rencontres, de débats, d'échanges et de liens entre les associations et avec la Ville. C'est aussi un espace de valorisation de leur travail.

<u>La salle L'Albizia</u> a pour vocation d'accueillir des manifestations et réunions organisées par des groupements, associations ou autres. Sa mise à disposition est notamment réservée aux associations ayant leur siège social à Bayonne. La Ville y consent une occupation gratuite par an aux associations bayonnaises, pour l'organisation de leur assemblée générale.

<u>Le 3BIS</u>, Maison des Habitants des Hauts de Bayonne, requalifié en 2018, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du quartier, est un lieu partagé de travail, de réunions, de vie, mis à disposition gratuitement et destiné prioritairement aux organismes de soutien à la population et aux habitants du quartier.

<u>Le centre de réunion municipal de Sainte-Ursule</u> accueille les réunions publiques, syndicales et les syndics de copropriété.

Avec la carte Déclic, délivrée gratuitement aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables, la Ville de Bayonne rend la culture et le sport accessibles à tous.

Délivrée gratuitement aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables, la carte DÉCLIC, proposée par la Ville de Bayonne en partenariat avec de nombreuses associations bayonnaises, permet de bénéficier de tarifs réduits, voire de la gratuité, de certaines activités sportives et culturelles. Elle leur facilite l'accès à de nombreux loisirs culturels et sportifs.

La carte Déclic est délivrée gratuitement au hall Cassin (rue Bernède).

Renseignements complémentaires au 05 59 46 61 59 ou sur bayonne.fr.

3 - la valorisation de l'action associative

<u>Le forum, qui vise à présenter et à valoriser l'action des associations</u>, a également pour objectif d'organiser un moment de rencontres et d'échanges entre acteurs associatifs bayonnais qui se côtoient parfois, mais ne se connaissent pas toujours, pour ensuite imaginer ensemble des actions et des mutualisations de moyens et d'idées.

<u>Cette action est aussi une reconnaissance de l'implication de nombreux citoyens</u> au service de causes et de projets. Cette implication intervient, dans la majorité des cas, sans contrepartie, dans le cadre du bénévolat. « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

En France, 13 millions de bénévoles sont engagés dans la vie associative. Depuis fin 2019, le secteur associatif a perdu environ 15% de ses bénévoles : 27% ont interrompu leur engagement en raison de la crise sanitaire. La crise du bénévolat s'installe durablement dans le paysage associatif malgré les fortes motivations des jeunes à s'engager. Le tissu associatif bayonnais bien que très dense et très attractif, est également confronté à cette réalité.

4 - l'aide financière, technique et logistique aux associations :

La Ville de Bayonne s'engage au côté des associations en débloquant un budget annuel de plus de **3,3 millions d'euros de subventions,** dont la répartition s'appuie sur la démarche d'identification de critères d'aides. La Ville consent également d'importantes **mises à dispositions de locaux** pour un montant valorisé supérieur à **1 million d'euros**.

Enfin, avec la conviction qu'il en va de la pérennité de l'engagement associatif et de la qualité du bien-vivre ensemble à Bayonne, la Ville accompagne chaque semaine les associations dans la réalisation de leurs manifestations grâce à **des aides logistiques**, notamment dans les domaines de la sécurité et de la communication.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr